COLL. 8°
468
1950-1à9

DÉPOT
ANNEXE

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

000748478

000 1147677

Parti Républicain Radical et Radical-Socialiste
Président : Edouard HERRIOT
Siège Social : 1, place de Valois - Paris (1er)

★

LA POLITIQUE AGRICOLE

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

★

RAPPORT PRESENTÉ AU CONGRÈS
(DEAUVILLE, septembre 1950)

Coll 8° 468 (1950 3)

par
Jean SAINT-CYR
Sénateur, président du Conseil Général de l'Ain

Coll. 8° 468 1950 3

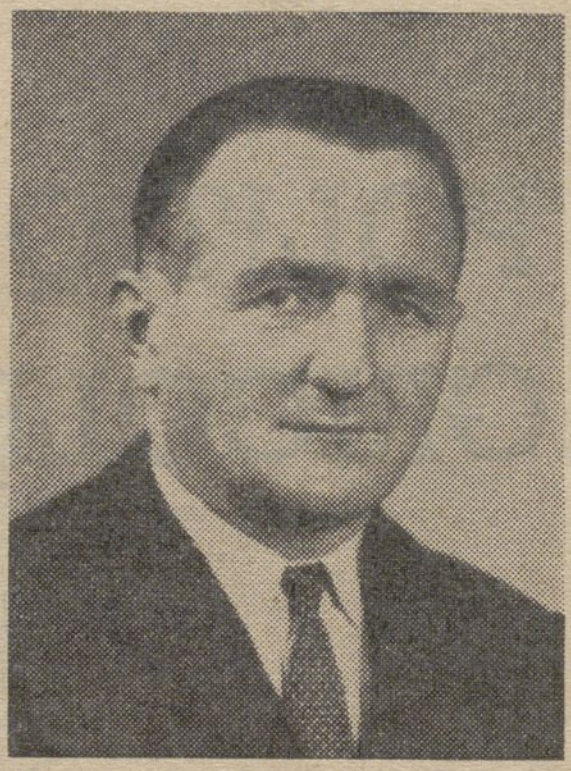

Jean SAINT-CYR

64.273

S'IL suffisait de s'intéresser à une question pour la bien connaître et la bien traiter, je serais moins inquiet sur l'accomplissement de la mission qu'a bien voulu me confier la commission exécutive.

Je me risquerai cependant, confiant en votre bienveillance, à évoquer devant vous les divers problèmes agricoles et à vous proposer les idées et les solutions que je crois conformes à la fois à notre idéal, aux aspirations de la paysannerie française et aux intérêts supérieurs du pays.

La première mission à remplir par l'agriculture est d'assurer l'alimentation de la population française.

La faculté d'oublier est telle qu'on doit faire quelque effort pour se rappeler à quel point, entre 1940 et 1947, cette préoccupation a pu hanter l'esprit des dirigeants de notre pays et constituer le souci majeur de beaucoup de Français.

Cette époque est heureusement révolue, et depuis 1948 la terre française a retrouvé, grâce au travail de nos paysans, la fécondité qui lui permet d'assurer largement la subsistance de chacun, dans la mesure, tout au moins, de son pouvoir d'achat.

Mais ce problème — essentiel d'ailleurs — étant résolu, il en reste d'autres, et même beaucoup d'autres.

Il ne me paraît pas inutile de convier le Parti radical à définir les bases d'une politique agricole rationnelle, conforme aux intérêts nationaux, et à examiner, avant les moyens d'exécution, les fondements de cette politique.

Il m'est agréable de souligner que c'est le gouvernement présidé par un de nos chefs éminents, André Marie, qui, il y a deux ans, a décidé de donner une orientation nouvelle à la politique économique en élargissant considérablement la place faite jusqu'à ce jour à l'agriculture dans l'économie française ; la formule est présente à tous les esprits : « L'agriculture doit être la première industrie nationale. »

Ainsi donc, contrairement aux directives initiales du plan Monnet, l'agriculture française n'aurait plus seulement pour mission d'assurer l'alimentation de la population, mais elle était invitée à faire un effort considérable pour participer au redressement de la balance commerciale, réduction des importations de denrées alimentaires, développement rapide des exportations de ces mêmes denrées, tels étaient les objectifs proposés par MM. André Marie et Paul Reynaud à l'activité des paysans de France.

Les divers gouvernements qui se sont succédé ont repris à leur compte cette politique qui fut à maintes reprises définie sous le terme de politique d'expansion agricole.

Cette politique, qui suppose un développement considérable de la production, est-elle possible, est-elle fondée ? Telles sont les deux grandes questions préliminaires que nous avons le devoir de nous poser.

Nous croyons possible de développer dans de très larges proportions la production agricole française. Notre éminent collègue, M. le sénateur Longchambon, dans sa très intéressante brochure « Rénovation agricole ou faillite », montre combien est riche de promesses l'avenir offert au progrès technique agricole et à sa diffusion, soit dans le règne animal, soit dans le

règne végétal ; ce n'est pas de ce côté que peuvent venir nos préoccupations.

Une politique d'expansion agricole est-elle fondée ? Là se pose le problème essentiel, celui des débouchés.

Les organisations professionnelles agricoles de notre pays éprouvent la hantise de la surproduction ; elles sont très sensibles — et à juste titre — au souvenir des années 1930-1936, au cours desquelles notre agriculture a vécu une des périodes les plus tristes de son histoire, celle de la misère au sein de l'abondance.

Nous avons actuellement de très sérieuses raisons de penser que nous ne revivrons pas ces crises absurdes, et que la surproduction n'est plus à craindre.

En effet, un argument essentiel réside dans le fait que la population du globe s'accroît à la cadence de 20 à 25 millions d'êtres humains par an : on peut logiquement penser qu'il sera difficile de donner à la production de denrées alimentaires le même rythme de progression.

M. Longchambon estime que, à cet élément de sécurité, il faut en ajouter un autre : selon lui, la surproduction agricole constatée entre 1918 et 1939 vient essentiellement du fait que les quatre grands pays exportateurs ont défriché plus de 45 millions d'hectares de terrains neufs et riches. Une telle entreprise ne serait plus possible actuellement ; bien au contraire, des terrains ont été épuisés par une culture intensive.

Nous avons cependant le devoir de maintenir une certaine réserve, car il ne suffit pas, hélas ! qu'il existe d'une part les denrées alimentaires, d'autre part, les besoins, pour que ceux-ci soient satisfaits ; il faut compter avec les imperfections des organisations humaines. Il reste à résoudre, en de nombreux points du globe, des problèmes de distribution et de financement.

Il ne nous paraît donc pas possible d'affirmer dans l'absolu que toute production, ou du moins toute mévente agricole, est exclue sur le plan mondial ; une telle affirmation reste subordonnée à la solution de problèmes tels que la suppression des barrières douanières et monétaires, le pouvoir d'achat et le plein emploi des travailleurs, et bien d'autres encore.

L'existence de pays voisins riches en industrie, mais pauvres en ressources alimentaires nous donne du moins à penser que dans le cadre de la politique d'échanges poursuivie depuis plusieurs années, une production française notablement accrue peut trouver des débouchés dont la stabilité est indispensable à notre agriculture. Au surplus, nous devons espérer qu'une politique économique avisée permettra l'élévation du pouvoir d'achat de la population française, aussi bien dans la métropole que dans les territoires d'outre-mer, et un accroissement sensible de la consommation intérieure.

Une politique agricole d'expansion est donc possible ; elle est fondée sur l'existence de débouchés ; elle l'est encore à d'autres points de vue :

L'augmentation de la production obtenue dans des conditions rationnelles aboutira à une diminution du prix de revient, dont les heureuses conséquences seront, d'une part, de faciliter l'écoulement de nos produits sur les marchés étrangers, et, d'autre part, d'augmenter le pouvoir d'achat du consommateur français.

Il est incontestable encore qu'une agriculture active et prospère constituera pour notre industrie un débouché extrêmement important, et, on peut même dire le débouché le plus sûr dans la conjoncture actuelle. Enfin, il est encore non moins certain que, si l'on veut améliorer les conditions de vie du paysan français, il en est grand besoin ; il faut dans la plupart des cas changer radicalement les méthodes d'exploitation.

En conclusion, une politique d'expansion, de progrès, de rénovation, est possible, fondée et hautement souhaitable à tous points de vue.

Il reste à examiner si cette politique qui est, officiellement, celle des gouvernements sucessifs depuis deux ans, dispose de moyens propres à assurer son succès. Nous devons déterminer si nos dirigeants font l'effort nécesaire pour assurer la réussite de la politique que nous croyons conforme aux intérêts supérieurs du pays et, en termes nets, mais sans outrances, définir le programme agricole de notre grand Parti radical.

Nous examinerons successivement :

La politique d'échanges.
La garantie des prix agricoles.
Le rapport des prix agricoles et industriels.
L'équipement rural.
Le progrès et la recherche agricoles
La vulgarisation et l'enseignement
La coopération.
Le Crédit Agricole Mutuel.
La Mutualité et les Problèmes sociaux.
La situation des grandes productions agricoles françaises.

La politique des échanges internationaux

Il est bien évident que la politique des accords commerciaux et des tarifs douaniers peut influencer directement telle ou telle production nationale en limitant ou en développant ses débouchés.

Il y a plusieurs façons de concevoir les accords commerciaux : ou bien on désire développer à tout prix les exportations industrielles en les compensant par des importations agricoles, ou bien, on désire favoriser les exportations de produits agricoles aux dépens de l'industrie.

La France, pays d'équilibre, ne saurait avoir une position exclusive ; elle doit veiller à l'harmonie de ses activités ; mais nous pensons que les responsables de notre politique économique doivent s'inspirer des réalités de l'heure actuelle, à savoir qu'une politique d'expansion agricole est conforme à l'intérêt national, et l'on doit admettre que la conquête des marchés extérieurs pour des denrées alimentaires présente plus de sécurité pour l'avenir que l'exportation de certains produits industriels fabriqués.

Un fait considérable est intervenu depuis deux ans dans la politique économique des nations de l'Europe occidentale. Elles ont décidé, dans le cadre de l'Organisation européenne de coopération économique, de procéder graduellement à la libération de leurs échanges. Le Conseil de l'Europe s'efforce très heureusement d'organiser cette politique qui seule peut aboutir à une meilleure répartition des produits et à un développement de la prospérité générale.

Nous croyons qu'il est utile d'orienter l'agriculture dans cette voie de libération des échanges. La politique de Méline, de protection agricole par des barrières douanières, en dispensant l'agriculteur français de l'effort qu'a effectué son collègue danois, n'a pas donné de tels résultats qu'on puisse la regretter ; nous exigeons par contre que toutes les précautions soient prises pour qu'une libération trop hâtive n'aboutisse pas à l'effondrement de notre économie agricole.

D'ailleurs les organisations professionnelles agricoles françaises ont, avec une largeur de vues qu'ils nous plaît de souligner, donné leur accord à cette politique ; elles ont fait des réserves parfaitement justifiées en demandant que les accords commerciaux et les unions douanières négociés par la France s'adressent de préférence à des nations à économie complémentaire plutôt qu'à des pays à économie concurrentielle.

S'il nous plaît de souligner les heureux résultats obtenus par l'accord commercial franco-allemand dont nous souhaitons le renouvellement à brève échéance, si nous désirons que le pool industriel actuellement négocié soit complété par un pool agricole, nous faisons les plus expresses réserves sur le seul traité d'union douanière conclu à ce jour, avec l'Italie, exportatrice des mêmes produits agricoles que la France, et dont les conditions économiques et sociales lui permettent de concurrencer nos propres produits dans des conditions inacceptables.

Nous demandons que ce traité d'union douanière soit soumis dès la rentrée à l'approbation du Parlement, et il faudra veiller à ce que toutes précautions soient prises pour que soient préservés les intérêts des agriculteurs français.

Comment ne pas déplorer que, après deux ans d'efforts, il n'ait pas été possible de pénétrer plus largement dans la place forte anglaise et que nous n'ayons pu nous assurer notamment des débouchés plus substantiels pour notre production de viande ?

Nous demandons au gouvernement français de dénoncer et de contrebattre toutes mesures discriminatoires ayant le caractère ou les effets du dumping. Le ministère de l'Agriculture ne paraît pas avoir des moyens suffisants pour promouvoir sa politique, et il devrait pouvoir participer plus activement à la négociation des accords et traités commerciaux. Les attachés agricoles réclamés avec insistance par notre ami Dulin correspondent à une nécessité urgente.

Enfin, il serait souhaitable que le ministère des Affaires étrangères et le ministère des Affaires économiques s'inspirent chaque jour davantage de l'orientation nouvelle de notre politique dans le domaine du commerce extérieur.

Cette notion de garantie des prix est

à la base de vives controverses ; elle s'applique aux productions essentielles: céréales, lait, vin et betteraves, et nous en examinerons les données pour chacun de ces produits.

Il faut reconnaître que la garantie des prix a changé de cadre et de caractère depuis le retour à l'abondance de la production agricole.

Jusqu'en 1948, le gouvernement avait le devoir de garantir aux productions essentielles un prix suffisant pour assurer une rémunération normale de l'effort du producteur et encourager cet effort. En réalité et sauf pour la production betteravière depuis 1946, il s'est agi constamment d'une taxation en baisse ; on peut dire que la politique du pain bon marché et du lait bon marché a coûté cher au pays et en premier lieu aux consommateurs.

Depuis 1948, la situation est renversée et la garantie des prix doit s'accompagner en réalité d'une garantie des débouchés ; son maniement est en conséquence beaucoup plus difficile.

La garantie d'un prix minimum est nécessaire pour inciter l'agriculteur à faire l'effort indispensable pour accroître sa production ; le paysan exige à bon droit pour son effort un minimum de sécurité ; mais cette garantie doit être assortie de mesures propres à résorber les excédents éventuels, compte tenu de l'état du marché mondial.

Des incidents regrettables se sont produits à diverses reprises au cours des derniers mois à l'occasion de la fixation de prix garantis.

Les agriculteurs ne peuvent pas être et ne sont pas insensibles aux réalités économiques ; il faut s'adresser à eux comme à tous les Français, en toute objectivité, mais il est regrettable que le gouvernement s'attire le reproche justifié de manquer à sa parole en refusant d'appliquer loyalement des formules qu'il a établies lui-même ou qu'il a acceptées, — et ceci même quand la conjoncture économique milite en faveur de leur respect intégral, comme ce fut le cas récemment pour le blé.

Prix industriels et prix agricoles

Tout le monde s'accorde à souhaiter la diminution du prix de revient de la production agricole.

Il y a plusieurs moyens pour parvenir à ce résultat. Le premier consisterait à réduire le prix des produits industriels utilisés par l'agriculture.

Or, nous nous trouvons devant le drame de la disparité des produits agricoles et industriels. Cette disparité ne fait que s'accentuer depuis 1948.

Alors qu'en août 1949 le gouvernement avait promis d'obtenir une baisse des prix industriels pour compenser l'insuffisance reconnue du prix du blé, nous avons assisté depuis octobre 1949 à une hausse constante qui a fait passer l'indice des prix industriels par rapport à 1939 de 20,80 à 24,04.

Actuellement, l'indice des prix de gros (pour juillet 1950) est de 17,82 pour les produits agricoles et de 24,04 pour les produits industriels et il y a là une situation profondément inquiétante. Depuis deux ans, nous attendons la baisse des produits industriels, mais comme sœur Anne, nous ne voyons toujours rien venir ; l'augmentation de la production n'y fait rien ; quand les débouchés se réduisent, on limite la production, mais de réduction de prix afin d'augmenter la consommation, il ne saurait être question : les marges sont incompressibles, nous dit-on.

L'abaissement des prix, conséquence de l'accroissement de la production et du libre jeu de la concurrence, voilà, semble-t-il, des notions périmées qui n'ont plus cours que pour certaines denrées agricoles ; bien mieux, le prix de ces denrées peut s'effondrer littéralement sans que le consommateur en retire un profit sensible ; les marges des intermédiaires, les frais de transport et les taxes constituent un écran irréductible.

Il serait injuste de méconnaître l'effort méritoire de certains industriels et commerçants pour réduire leurs prix de vente ou pour les maintenir malgré la hausse des matières premières et de certains salaires ; mais certains secteurs nationalisés maintiennent des prix anormalement élevés,

notamment celui du charbon, qui pèse sur l'industrie tout entière ; il n'en va guère autrement dans le secteur libre de la métallurgie, qui livre à des prix record à l'agriculture la quincaillerie, les machines agricoles, les tuyaux de fonte et d'acier, etc.

Au moins faudrait-il que les produits les plus indispensables à l'agriculture subissent une réduction sensible.

Le gouvernement Bidault avait promis une baisse sur les carburants et les engrais. La baisse sur les carburants a été accordée récemment sous la forme d'une ristourne forfaitaire de 2 milliards de francs ; on peut avoir quelques inquiétudes sur les modalités de la répartition et les possiblités d'un contrôle sérieux.

Quoi qu'il en soit, la diminution de prix restera très faible par rapport à celle consentie aux producteurs agricoles dans la plupart des pays étrangers : l'essence agricole coûte 12 francs au Danemark, 24 francs en Grande-Bretagne, 25 francs en Hollande, etc.

Quant aux engrais qui conditionnent étroitement la production et dont il est très grave de voir réduire la consommation, ils sont en France beaucoup plus chers qu'à l'étranger ; ils supportent un ensemble de taxes qui dépasse 16 % au lieu de 1 % avant 1939. Les engrais azotés notamment coûtent en France trois ou quatre fois plus qu'en Norvège, deux fois plus qu'en Angleterre, une fois et demie plus qu'en Allemagne ou en Suisse.

Dans ces conditions, il paraît bien difficile que la production agricole française puisse concurrencer heureusement les produits étrangers. Or, il faut être logique : si le gouvernement désire véritablement exporter des produits agricoles et conquérir les marchés internationaux, il doit placer l'agriculture française dans des conditions égales à celles qui sont consenties aux producteurs agricoles des pays concurrents.

L'équipement rural

Il s'impose à un triple point de vue : pour accroître la production, pour réduire le prix de revient, pour améliorer le standing de vie de l'agriculteur.

L'équipement peut et doit s'exercer dans de nombreux domaines, tant il y a à faire pour transformer et moderniser notre agriculture.

L'électrification d'abord. — Il est impensable que dans l'Ouest, une proportion importante des exploitations soient encore privées de la lumière électrique. Sur le reste du territoire, tous les réseaux construits avant 1939 sont insuffisants, et il faut réaliser leur renforcement, sinon leur réfection totale, pour permettre l'équipement intérieur des exploitations, qui est indispensable.

L'adduction d'eau potable doit être au premier plan de nos préoccupations ; il reste à desservir 14 millions d'habitants dans 25.000 communes ; il s'agit non seulement d'une œuvre d'hygiène et de progrès social, d'ailleurs fort intéressante, mais très souvent d'une nécessité impérieuse dont l'urgence est accrue par une succession inquiétante d'années sèches.

La voirie rurale est dans une triste situation, étant donné la détresse financière des petites communes.

L'hydraulique agricole comprenant l'assainissement des marais, le drainage et l'irrigation est un moyen important pour augmenter la production.

Le machinisme agricole connaît un développement intéressant : le parc des tracteurs atteint 120.000 unités, mais leur prix est beaucoup trop élevé ; d'autre part, il reste beaucoup à faire en ce qui concerne la production de machines complémentaires, tant en ce qui concerne leur prix que leur adaptation aux besoins de chaque région agricole.

Le remembrement. — Tout a été dit sur la nécessité et l'intérêt de cette opération, qui devrait porter sur 10 millions d'hectares, alors que 400.000 hectares seulement en avaient bénéficié à la fin de 1949. Dans beaucoup de régions, les agriculteurs acceptent et réclament le remembrement, mais le nombre de techniciens et en particulier de géomètres disponibles est tout à fait insuffisant pour que cette tâche puisse être menée à bien dans des délais raisonnables ; il est indispensable de faire un très gros effort dans ce domaine.

L'habitat rural

Tout a été dit également sur la grande misère des taudis ruraux qui sont une honte pour notre pays en 1950. Un effort a été fait ; le budget

de l'année en cours le prouve, il devra être poursuivi sur une échelle beaucoup plus importante.

L'équipement coopératif se développe dans des conditions satisfaisantes ; il y a lieu d'accentuer l'effort réalisé pour accroître les possibilités de stockage des céréales et développer l'équipement frigorifique, une des pièces maîtresses d'une politique agricole moderne.

L'équipement des industries alimentaires

Ainsi que l'a signalé notre collègue Bernard Lafay, ces industries sont pratiquement empêchées de bénéficier des crédits que met à leur disposition le Fonds de Modernisation et d'Equipement, par suite des exigences du Crédit National et des taux prohibitifs qu'il impose à ses emprunteurs éventuels.

Mais il y a mieux encore : certaines industries alimentaires s'intéressant notamment à l'utilisation du sucre, sont empêchées de se moderniser, parce qu'on leur interdit d'acheter des machines nouvelles dont le rendement est infiniment supérieur. Les fabricants français sont contraints d'exporter les machines qu'ils sortent d'ailleurs en nombre fort limité, tandis qu'on refuse à nos industriels les licences qui leur permettraient d'importer ces mêmes machines. Pendant ce temps, les marchés extérieurs sont conquis par les concurrents étrangers, nos industriels ne pouvant avec leur matériel désuet, satisfaire aux commandes qui leur sont présentées.

On se demande quelle peut être l'inspiration d'une telle politique ! Notre administration estime-t-elle qu'il est plus intéressant d'exporter une mamachine plutôt que les produits qu'elle permettrait de fabriquer ?

Il faut accélérer l'équipement

Devant l'immensité des tâches à accomplir dans le domaine de l'équipement rural, il faut dénoncer l'insuffisance des moyens mis en œuvre.

Vos groupes parlementaires, animés par nos amis André Dulin et Jean Masson, respectivement président et vice-président des commissions de l'Agriculture des deux Assemblées, se sont maintes fois élevés contre l'insuffisance criante des crédits réservés à l'Agriculture dans le budget des investissements.

Que, sur un budget d'équipement de 400 milliards, on n'en accorde qu'un peu moins de 30 à l'Agriculture dépasse l'entendement, si l'on considère que l'équipement rural est à la base d'une politique maintes fois affirmée qui doit donner à l'économie agricole la première place dans la nation.

Certes, nous ne méconnaissons pas les progrès réalisés au cours des dernières années et notamment en 1949; nous entendons bien que parmi les crédits d'équipement accordés aux secteurs nationalisés, il en est, notamment ceux attribués à l'E.D.F., qui intéressent directement l'Agriculture.

Mais pourquoi ne pas faire entrer franchement dans les faits certaines constatations effectuées par les auteurs mêmes du plan de modernisation et d'équipement, à savoir que l'on avait vu trop grand dans certains secteurs, et que certains espoirs, mis dans le développement de l'activité et de la production de la S. N. C. F. et des charbonnages de France, doivent être abandonnés.

Les crédits mis à la disposition de l'Agriculture pour son équipement devraient être rapidement doublés et même triplés, dans la limite des capacités d'absorption de l'industrie française.

Mais un autre point doit retenir tout particulièrement notre attention. Les collectivités locales et en particulier les communes sont généralement intéressées à la réalisation de l'équipement rural; nous n'y voyons que des avantages; encore faudrait-il qu'elles aussi aient les moyens de le faire. Il faut procéder d'abord à une simplification des formalités exigées, formalités souvent invraisemblables, et surtout réaliser enfin la réforme des finances locales. Les petites communes rurales qui n'ont pas de patrimoine, celles où l'effort d'équipement s'impose le plus, connaissent une détresse financière inimaginable, de telle sorte que leur moindre participation à un projet parfaitement justifié se traduit pour leurs habitants par des charges fiscales considérables. Par contre, tel chef-lieu de canton ou d'arrondissement voisin, largement bénéficiaire de la taxe locale, connait une gestion des plus faciles et se transforme d'année en année.

Nous n'empêcherons pas la mort de nos villages si nous ne nous décidons pas à réformer leurs finances et notamment si nous n'avons pas le courage de répartir équitablement le produit de la taxe locale.

Le progrès et la recherche agricole

L'augmentation de la production à attendre du progrès reste considérable. Un effort important et heureux est fait actuellement dans l'installation de l'Institut de la recherche agronomique, mais nous devons multiplier nos stations de recherches et d'expérimentation.

Dans le domaine végétal, nous avons obtenu des résultats substantiels par la sélection des semences; nous devons nous attacher à l'étude botanique et génétique des principales herbes fourragères; l'exemple de l'Angleterre montre que le réensemencement de nos prairies en plantes adaptées et sélectionnées pourrait amener, à peu de frais, une amélioration quantitative et qualitative très importante de nos fourrages; il y a là une opération éminemment rentable à réaliser.

Il en est de même pour la lutte contre les parasites végétaux; les résultats obtenus dans certaines régions, comme l'Agenais, témoignent de ce qu'on peut atteindre dans cette voie.

Dans le règne animal, l'œuvre à accomplir est immense : augmentation du rendement par la sélection des animaux; contrôle laitier et beurrier; insémination artificielle; lutte contre les épizooties qui réduisent de 10 à 15 p. 100 le revenu du cheptel animal, soit une perte d'une centaine de milliards par an; organisation de la prophylaxie collective; recherche vétérinaire; étude de nouveaux vaccins, etc.

Enseignement agricole et vulgarisation

Quand on s'intéresse aux problèmes agricoles, on se prend à penser que s'il reste beaucoup à faire dans la voie de la recherche, on pourrait du moins obtenir des résultats considérables par l'application généralisée des données actuellement acquises.

Il ne suffit pas de faire des découvertes; encore faut-il les appliquer ! Faire entrer le progrès et la rationalisation dans toutes les fermes de France, voilà ce qui s'impose à nous, tant du point de vue économique que du point de vue social.

On ne saurait trop souligner la cruelle insuffisance de notre enseignement agricole. Autant il m'est agréable de signaler à mon tour la réussite de notre éminent et dynamique ami André Morice, qui a su drainer vers l'enseignement technique industriel un nombre considérable de milliards (5 par an), autant il m'est pénible de déplorer que les crédits budgétaires réservés à l'enseignement et à l'apprentissage agricoles n'atteignent pas 10 p. 100 des précédents. Une telle situation ne peut pas être tolérée plus longtemps.

L'enseignement des élites est régulièrement dispensé dans des établissements nationaux de grande valeur, mais cela n'est point suffisant.

Nous devons nous pénétrer du fait que la gestion d'une exploitation agricale, si petite soit-elle, exige un minimum de connaissances; il faut donc, à la base, un enseignement postscolaire agricole généralisé; le moyen le plus sûr, le plus rapide, le plus efficace, pour aboutir, est de le concevoir comme le prolongement de l'enseignement primaire.

On nous objecte qu'il ne faut pas créer un nouveau monopole d'Etat; nous en serons d'accord, à condition que le statut adopté évite à notre jeunesse agricole d'être l'enjeu de luttes politiques ou confessionnelles.

L'organisation de l'enseignement postscolaire agricole n'exclut pas évidemment les écoles d'agriculture d'hiver qui sont en mesure d'assurer une formation plus complète et qui devront être développées; de même, il serait souhaitable de multiplier les écoles pour assurer la formation des élites rurales, et dont la durée des études pourrait être de trois à cinq ans. Il m'est particulièrement agréable de rendre hommage à la haute compréhension de notre cher Président Edouard Herriot qui, au lendemain de la première guerre mondiale, fondait, dans mon département, la magnifique école d'agriculture de Cibeins.

On n'insistera jamais trop sur l'importance considérable de **l'enseignement ménager**; la femme joue dans l'exploitation familiale agricole un rôle de premier plan; ses tâches cumulées de mère de famille et de responsable d'une part importante de l'exploitation font trop souvent d'elle une sur-

menée, sinon une martyre; l'enseignement ménager postscolaire généralisé permettra aux jeunes filles d'acquérir les notions indispensables sur l'hygiène et la tenue du foyer. Réaliser cette œuvre aboutira à transformer complètement les conditions de vie à la campagne et à introduire dans 1.500.000 foyers un peu de progrès et de joie de vivre.

Si le développement de l'enseignement agricole est une nécessité pour la formation de nos futurs paysans, la vulgarisation auprès des exploitants actuels des progrès acquis est une tâche urgente. Là encore nous sommes, en France, très limités dans nos moyens par rapport à l'étranger. On a parlé de vulgarisateurs, de conseillers cantonaux agricoles; il en existe trop peu et le choix en est difficile. On doit regretter que les ingénieurs agricoles aient abandonné leur titre et leur rôle de professeurs d'agriculture qui les mettaient en contact étroit avec les agriculteurs dans le cadre de l'arrondissement; il faudrait revenir à l'ancienne conception, d'autant plus que les missions administratives dont ils ont été chargés devraient avoir perdu leur raison d'être par suite de l'abandon du dirigisme.

Il importe essentiellement de vulgariser non seulement des notions de progrès, mais aussi des notions d'**économie rurale** qui éviteront aux paysans de France des désillusions pénibles; mettons l'accent sur un certain nombre de points essentiels :

1) L'exploitation familiale agricole n'est viable ou du moins elle ne peut assurer à la famille rurale un niveau de vie décent et contribuer à la prospérité nationale que si elle est dirigée suivant les données du progrès technique; la petite exploitation ne peut vivre que si elle donne une **production intensive**, ou si son chef trouve dans l'artisanat ou l'industrie décentralisée des ressources complémentaires;

2) Si la transformation des méthodes est nécessaire, elle pose des problèmes difficiles. Du moment que l'exploitant ne peut plus se contenter de vivre sur son domaine en économie fermée et qu'il lui faut acheter machines, engrais, aliments du bétail, il devra s'attacher à la **notion de prix de revient**, de **rentabilité**. Voilà ce qu'il faut dire et répéter...

Il est bon d'acquérir un tracteur; encore faut-il qu'il puisse être amorti par une utilisation suffisante à des travaux rentables. On ne saurait trop recommander, pour la petite et moyenne exploitation, l'utilisation du matériel en commun.

La coopération agricole

La coopération est un important élément de progrès; elle est indispensable à l'exploitation familiale. Elle lui permet de s'approvisionner au meilleur compte et d'utiliser des moyens de production et de stockage dont, livrée à elle seule, elle serait privée.

Bien dirigée, la coopération a un autre rôle à jouer: celui de promouvoir le progrès technique et l'éducation du paysan.

Si tout le monde est d'accord sur ces données générales, il n'en va pas toujours de même quand on en aborde les conséquences économiques et fiscales. Le parti radical a le devoir de préciser sa position :

Il ne peut qu'être favorable à la coopération, qui est une nécessité pour les agriculteurs. Elle leur permet de réaliser le progrès technique, elle les guide vers ce progrès, elle leur assure une sécurité économique indispensable et les défend contre la spéculation. L'équipement coopératif est une nécessité nationale pour la politique d'exportations agricoles qui s'impose à l'heure actuelle.

Mais la coopération agricole doit rester dans les limites que lui ont assignée ses promoteurs. Elle doit éviter l'écueil du gigantisme et du suréquipement. Son intérêt et son devoir sont de ne pas déborder le cadre humain de ses conseils d'administration en contact permanent avec les réalités de la terre.

Enfin, en ce qui concerne la fiscalité, autant il nous paraît normal et nécessaire d'assurer à la coopération agricole un statut fiscal préférentiel quand elle se borne à réaliser avec des moyens plus puissants les actes auxquels se livre habituellement l'agriculteur, autant il nous paraît inévitable que, dans la mesure où elle se substitue au commerce et à l'industrie en utilisant leurs méthodes, elle doive participer au financement des dépenses de l'Etat en supportant la fiscalité indirecte.

Le crédit agricole mutuel

Il nous est agréable de souligner que l'agriculture française possède une magnifique organisation de crédit, parfaitement adaptée à ses besoins et très heureusement conduite.

Le remarquable rapport sur la situation au 31 décembre 1949 du Crédit Agricole mutuel, présenté par son éminent directeur général, apporte toutes précisions sur l'étonnante progression de l'activité de cet organisme et sur les services qu'il rend.

Bornons-nous à deux observations :

La première est relative à la très forte augmentation des demandes de prêts au cours du deuxième semestre 1949 par rapport aux dépôts de fonds, ce qui s'explique au moins en partie par la gêne des trésoreries agricoles.

La deuxième concerne l'insuffisance notoire des crédits destinés au financement des prêts sociaux en vue de faciliter l'installation des jeunes agriculteurs et l'amélioration du logement rural.

Le parti radical a le devoir de veiller à ce que la Caisse nationale de crédit agricole reçoive les possibilités d'accomplir la grande mission qui lui incombe dans l'économie agricole de notre pays, tant sur le plan technique et économique que sur le plan social et humain.

Les problèmes sociaux

Les problèmes sociaux agricoles présentent une acuité qui nécessite de la part du parti radical une attention toute spéciale.

L'agriculture a heureusement à son actif une belle organisation sociale qui fonctionne dans les meilleures conditions de coût et de rendement, qui bénéficie du soutien et de l'attachement de ses membres, j'ai nommé la mutualité.

Mutualité, crédit, coopération constituent un triptyque qui, sous la haute autorité morale de notre éminent ami le Président Henri Queuille, concrétise, au sein du monde agricole, les idées d'entraide, de justice sociale et de progrès.

La mutualité a reçu la mission d'appliquer les lois sociales au monde agricole; elle se trouve placée devant des problèmes considérables qui sont liés aux difficultés d'adaptation à un milieu très particulier et surtout aux difficultés de financement.

Le problème majeur provient du fait que la prise en charge par l'employeur des cotisations sociales se heurte à deux difficultés principales : c'est d'abord que, sur un peu plus de 2 millions d'exploitants agricoles en France, il en est 1.500.000 au moins dont la trésorerie est très limitée et dont la situation n'est guère différente de celle des salariés, et souvent inférieure.

C'est ensuite que, pour la plupart de ses produits, l'agriculteur n'a pas la possibilité d'inclure le montant des charges sociales dans le prix de revient.

Tant qu'on ne voudra pas admettre ces réalités et leurs conséquences, on ne résoudra pas les problèmes sociaux agricoles.

Voici une autre considération qui a sa valeur sur le plan de la solidarité nationale :

La paysannerie française constitue le creuset où s'alimentent en hommes jeunes et vigoureux les autres activités du pays et, de ce fait, elle supporte des charges qui lui donnent droit à des compensations.

Les allocations familiales agricoles sont gérées dans le cadre d'un budget annexe qui présenterait des avantages certains s'il était voté en temps opportun et alimenté à la veille des échéances.

Un léger progrès a été fait dans le sens de la parité entre exploitants et salariés, insuffisant encore pour mettre fin à une situation extrêmement confuse et pénible qui pousse les exploitants vers le salariat.

Vous me permettrez d'affirmer de nouveau, comme je l'ai fait à la tribune du Luxembourg, que, contrairement aux insinuations d'une campagne de presse malveillante à l'égard de l'agriculture et néfaste à l'intérêt national, les exploitants agricoles financent, par leurs propres cotisations ou impositions, 75 à 80 p. 100 de leurs prestations familiales, alors que beaucoup de chefs d'industrie, salariés eux-mêmes de leur entreprise, ne paient exactement rien et reçoivent beaucoup plus.

En ce qui concerne les prestations familiales des salariés agricoles financées par des taxes ajoutées aux prix de vente des produits, la situation est

produits industriels dont le prix de revient comprend l'intégralité des charges sociales.

Le financement des allocations familiales en général donne lieu à bien des controverses et bien des récriminations très souvent justifiées. Je considère personnellement que, dans ce domaine des allocations familiales, où doit jouer à plein la solidarité nationale, il faudra trouver une formule nouvelle applicable à tous les Français, et je pense que le financement assuré par une taxe indirecte généralisée présenterait d'immenses avantages.

De même, nous devons réformer les assurances sociales agricoles et surtout les assurances accidents, dont la formule anachronique coûte extrêmement cher aux exploitants. Il faut que nous mettions au point un système qui couvre tous les agriculteurs exploitants contre le risque grave, maladie et accidents, système qui pourrait servir de base à une réforme du régime général. Nous avons là une très grande et très belle œuvre à réaliser.

Enfin, il faut absolument créer la Caisse d'allocations vieillesse agricole. Quelles que soient les difficultés, qui seront considérables, nous ne pouvons pas admettre que seuls les vieux agriculteurs continuent à relever de l'Assistance.

Les calamités agricoles

Il est banal de dire que le paysan, soumis aux intempéries, vit dans l'insécurité permanente. L'année 1950 a été particulièrement marquée par des orages dont l'intensité et la fréquence avaient été rarement atteintes, et, sur tous les points du territoire, de graves désastres se sont accumulés qui ont, cette année, mis le problème des calamités agricoles au premier plan des préoccupations gouvernementales et parlementaires.

Une loi a été votée début août qui apporte une aide aux sinistrés, essentiellement sous forme de prêts du Crédit agricole, lesquels pourront bénéficier de bonifications de la part des Conseils généraux.

Il s'agit d'un palliatif, et nous devons préparer à brève échéance un projet de caisse nationale. Tâche délicate et difficile à laquelle s'attache avec une belle et généreuse passion notre ami Restat, sénateur du Lot-et-Garonne.

Il ne saurait être question, évidemment, d'indemniser intégralement les pertes subies, mais essentiellement d'organiser l'assurance contre les calamités. Dans certaines régions particulièrement éprouvées les taux d'assurance sont prohibitifs. La caisse devra intervenir pour permettre aux plus défavorisés de bénéficier de l'assurance. Un certain nombre de points devront être étudiés attentivement. Faudra-t-il rendre l'assurance obligatoire ? Peut-on la financer par des taxes supportées par l'ensemble des producteurs ?

Il faudra, au préalable, définir exactement les calamités agricoles : autant de questions sur lesquelles devra s'exercer la sagacité de tous ceux qui s'intéressent à ce grand problème de la sécurité par la solidarité et la prévoyance.

L'exode rural

On a beaucoup épilogué sur ce phénomène qui apparaît constamment dans les statistiques de recensements successifs.

On en a fait des images d'Epinal et on a prétendu y porter remède par l'installation du cinéma au village pour vaincre l'ennui des terriens.

Le problème mérite d'être considéré avec plus d'objectivité. En premier lieu, il faut reconnaître que le progrès technique lui-même contribue à l'exode rural, en augmentant considérablement le rendement de l'homme, il permet de réduire la main-d'œuvre tout en améliorant ses conditions de vie.

En second lieu, il est incontestable que le développement du progrès général accroît les exigences de l'homme et que, dans maintes régions déshéritées, on ne peut s'étonner de voir abandonner des exploitations qui, manifestement, ne peuvent assurer la subsistance d'un foyer.

Par contre, il est douloureux d'assister à l'abandon de certaines régions dont les ressources sont suffisantes mais où l'organisation économique et sociale est défectueuse. C'est dans ces régions, fort nombreuses, hélas ! d'exploitations familiales, que doit porter particulièrement l'effort de rénovation.

Quand, par l'équipement et la vulgarisation du progrès technique et

social, on aura donné à ces foyers le minimum de sécurité matérielle et de confort nécessaires à « la joie de vivre », il n'y aura plus d'exode rural.

Il va sans dire que nous devons favoriser le plus possible la création, dans nos villages de France, de foyers ruraux qui apporteront de saines distractions et créeront une vie intellectuelle qu'il importe d'encourager.

Le statut du fermage et du métayage

Cette importante réforme votée en avril 1946, a incontestablement apporté au paysan une sécurité fort appréciable, aux conséquences économiques et sociales très heureuses.

Son application n'a pas été réalisée sans incidents souvent alimentés et amplifiés par des considérations d'ordre politique; elle a, en maints endroits, fourni un excellent aliment à la propagande moscoutaire. L'application de cette loi a fait apparaître, d'autre part, que si la stabilité présente des avantages certains, elle a le grave inconvénient de nuire à l'installation des jeunes.

Enfin, certaines dispositions du statut ne peuvent que difficilement s'appliquer selon les modalités actuelles à des cultures comme la vigne et les arbres fruitiers.

Il est donc souhaitable que soient réalisées par voie législative les modifications que l'expérience a fait apparaître comme nécessaires, et le parti radical devra s'efforcer de concilier la stabilité de l'exploitant, la reconnaissance de l'effort qu'il accomplit chaque jour avec le respect du droit de propriété.

Les Chambres d'agriculture

Il importe que ces organismes, rappelés récemment à la vie à la suite d'un arrêt du Conseil d'Etat, soient mis en état de fonctionner le plus tôt possible.

Il apparaît nécessaire que leur statut soit modifié, adapté aux conditions nouvelles et qu'une loi électorale soit votée qui permette leur renouvellement dans le plus bref délai.

Les Chambres d'agriculture ont un rôle important à jouer dans l'économie du pays. Si nous croyons souhaitables certaines modifications du statut d'avant guerre, nous pensons que celles-ci doivent rester assez limitées et que, notamment, les Chambres ne doivent pas se borner à représenter ou à rassembler les divers organismes syndicaux et professionnels.

Elles doivent avoir leur existence propre et tirer leurs pouvoirs d'une large consultation électorale. Les élus doivent retirer de leur désignation et de leur valeur personnelle l'autorité nécessaire pour conseiller utilement les gouvernements en conciliant le souci des intérêts professionnels des paysans et celui des intérêts généraux du pays.

Les grandes productions agricoles

Blé et céréales secondaires

L'année 1950 sera sans aucun doute considérée comme une année assez bonne pour la production du blé; elle n'a pas tenu les promesses du début de l'année; les orages et les chaleurs excessives de fin juin ont réduit de 15 p. 100 le rendement attendu, soit, d'après les estimations officielles, 67 millions de quintaux au lieu de 80 millions en 1949.

La culture du blé en France présente quelques éléments favorables :

a) **Sur le plan de la production.** — Malgré la réduction de 20 p. 100 des surfaces emblavées (1 million d'hectares en moins par rapport à 1939), la production atteint presque le niveau de 1938. Cette augmentation de la productivité a eu pour conséquence une diminution du prix de revient, et si le producteur est loin d'être satisfait du prix fixé en août 1950, il ne demande certes pas que ce prix soit porté au coefficient 20 par rapport à 1939.

b) **Sur le plan des débouchés.** — Nous n'avons pas rencontré, sur le plan des échanges, les difficultés que l'on pouvait prévoir : 8 millions de quintaux de blé ont pu être exportés en divers pays, ce qui est un incontestable succès. Nos prix ne sont pas

un obstacle à l'exportation et, au surplus, une taxe de résorption, mise au point par l'O.N.I.C., vient d'être instituée. On peut donc dire que, en ce qui concerne le blé, la situation est saine et que nos producteurs sont bien placés pour faire face aux nécessités de la politique d'expansion agricole. On peut même craindre que la récolte 1950 soit insuffisante pour satisfaire les débouchés extérieurs qui s'offrent à nous.

Mais ce dont les producteurs se plaignent, et à juste titre à mon sens, c'est du prix fixé pour la récolte 1950 : 2.600 francs les 100 kilos au lieu de 2.500 pour 1949, pour un poids spécifique de 76 (ramené à 75), au lieu de 77, alors que le poids spécifique est très inférieur à celui de l'an dernier et qu'une taxe dite de résorption sera supportée par tous les producteurs livrant plus de 50 quintaux; cela signifie que le gouvernement, en fixant le prix du blé, n'a tenu aucun compte du prix de revient, ni de la conjoncture économique, mais a eu pour seul souci de limiter au minimum l'augmentation du prix du pain. Il s'agit, dit-on, d'un prix étalon, d'un prix symbole, et il n'est pas possible d'y toucher sans créer des réactions extrêmement vives de la presse et des centrales syndicales.

Nous estimons tout à fait anormal et injuste d'asseoir la politique gouvernementale sur de telles considérations. Il faut parler franchement aux Français et les mettre devant les réalités. Il ne faut pas, sous prétexte que le pain est la base de l'alimentation humaine, refuser au producteur un prix qui rémunère normalement son effort, qui tienne compte du prix de revient et qui permette de faire face aux charges sociales et à la majoration des salaires.

Il est nécessaire que la fixation du prix du blé tienne compte de la conjoncture extérieure, la France s'étant heureusement placée comme pays exportateur; mais, là encore, l'évolution des prix mondiaux au cours des trois derniers mois ne militait pas en faveur d'une réduction de prix, et l'on peut raisonnablement craindre, sans pessimisme excessif, que le prix de la récolte 1950, fixé au coefficient 13, n'apparaisse encore plus insuffisant au cours des prochains mois et peut-être même, hélas ! que la céréale noble soit détournée de la consommation humaine.

Un autre problème réside dans la détermination du taux de blutage, qui reste fixé à PS + 3. Une telle décision ne peut se justifier que si la récolte apparaît juste suffisante pour couvrir les besoins de la consommation.

Dans le cas contraire, maintenir un taux de blutage élevé pour limiter le prix du pain n'est pas une politique rationnelle, car c'est détourner le consommateur de l'aliment le plus nutritif et le moins cher, c'est priver les éleveurs d'issues précieuses pour le bétail et obliger à des importations coûteuses de céréales secondaires.

Nous regrettons que la récente décision du gouvernement ne se soit pas inspirée de ces considérations qui, à notre sens, correspondent à l'intérêt général du pays et qui peuvent se concrétiser ainsi : fixation pour le blé d'un juste prix et non pas d'un prix symbole, adoption de mesures qui permettent la fabrication d'un pain d'excellente qualité et tendent à augmenter sa consommation.

Nous ne comprenons pas davantage qu'une diminution de prix de 200 francs, par rapport à 1949, ait été appliquée aux céréales secondaires, alors que les tourteaux ont subi de très fortes augmentations; nous demandons une revalorisation de ces céréales.

Lait et produits laitiers

Le marché du lait a présenté, au cours des cinq derniers mois, une évolution quelque peu inattendue, mais somme toute rassurante dans l'immédiat.

En mars, les producteurs et tous ceux qui s'intéressent à cette importante branche de l'économie agricole redoutaient un effondrement des cours qui eût été catastrophique pour les trésoreries agricoles.

Sur l'intervention pressante des commissions de l'Agriculture des deux Assemblées et des organisations professionnelles, le gouvernement a mis sur pied une organisation de stockage et de report des excédents de beurre, financée et garantie par l'Etat, sur la base de 420 francs le kilo.

Une baisse considérable des cours du beurre et des fromages est effectivement survenue vers le 15 mai, et le stockage a été opéré suivant les dispositions prévues; mais cette baisse n'a pas duré plus d'un mois, et les cours ont, à partir du 15 juin, évolué vers la hausse, le beurre ayant atteint le cours de 600 francs le kilo. Le gou-

vernement, ému de cette hausse, a décidé, en août, de la combattre par des importations qui ont provoqué une certaine émotion chez les producteurs.

Il résulte de ceci que les excédents redoutés n'existent pas et que, bien au contraire, nous ne disposons que de 3.000 tonnes de stocks déclarés, bien insuffisants pour couvrir les besoins au cours de l'hiver.

Existe-t-il des stocks clandestins ? Il ne semble pas qu'ils puissent atteindre une importance notable. La situation présente ne peut s'expliquer que par une production de printemps moins importante qu'on ne l'avait prévu, par un effort du producteur dans le sens de l'égalisation de la production aux diverses saisons et par une augmentation notable de la consommation. Celle-ci dépasse, pour le beurre, à raison de 20.000 tonnes par mois, le niveau d'avant 1939. Il semble que la forte baisse de mai 1950 ait amené le consommateur à redonner sa préférence au beurre; enfin, le tourisme constitue chaque année un facteur d'augmentation sensible pour la consommation.

Le problème des débouchés n'étant plus actuel, tout au moins dans l'immédiat, le retour à une politique de dirigisme et de rationnement étant exclu, il reste pour le gouvernement à choisir entre deux politiques : ou bien assurer aux Français des rations accrues et à un prix intéressant, grâce à des importations augmentées, au risque de décourager les producteurs français et d'accroître le déficit de la balance commerciale ; ou bien diminuer les importations et laisser à la hausse des prix le soin de réduire la consommation, l'équilibre devant survenir par l'accroissement de la production nationale.

Il y a un autre problème, c'est celui du lait destiné à la consommation en nature, dont le prix reste fixé par arrêtés préfectoraux; il est normal et nécessaire que les pouvoirs publics interviennent pour éviter des variations brusques des prix à la consommation et que l'on établisse un prix d'été et un prix d'hiver.

Nous devons constater que, cette année encore, les producteurs de lait destiné à la consommation auront été les victimes non seulement dans le relatif, par suite de la hausse inattendue des beurres et des fromages, mais encore dans l'absolu, parce que, en exécution de la circulation trop fameuse de la compensation à l'augmentation du prix du gaz, les prix du lait ont été fixés, au printemps 1950, dans le cadre d'une conjoncture de baisse qui n'est pas apparue dans les faits. Cette situation anormale ne pourrait se prolonger sans nuire à l'approvisionnement des centres urbains.

En conséquence, nous demandons instamment au gouvernement de suivre une politique qui encourage la production en lui assurant une rentabilité normale et, à cet effet : de fixer dans les plus courts délais un prix du lait à la consommation dans le cadre du décret du 23 février 1948; de limiter les importations de beurres et de fromages au strict minimum nécessaire aux besoins de la consommation; de prévoir pour 1951 la reconduction du plan de stockage et de report en améliorant ses dispositions pour éliminer toutes possibilités de spéculation, en les étendant, sous certaines conditions, aux fromages.

Nous demandons enfin que rien ne soit négligé pour encourager la production et la livraison au consommateur d'un lait propre et sain, car nous avons la conviction que, comme pour le pain, faire une politique du lait de qualité, même si elle doit se traduire par une légère augmentation des prix, c'est bien servir les intérêts du consommateur, en mettant à sa disposition un aliment de haute valeur et relativement bon marché.

Viande et élevage

J'ai indiqué précédemment tout ce qu'on peut attendre de la sélection du bétail et de la lutte contre les épizooties, et je n'aborderai pas de nouveau ce sujet.

En ce qui concerne les prix, l'année 1950 a apporté une amélioration sensible particulièrement en ce qui concerne les bovidés, qui ont trouvé en Allemagne un débouché appréciable.

La viande a connu des cours d'une remarquable stabilité, avec légère tendance à la hausse au cours de l'été, le tourisme provoquant chaque année une augmentation saisonnière notable de la consommation.

La situation reste inquiétante pour le marché du porc, qui n'a pu trouver en Angleterre les débouchés espérés; il est à craindre que, après la hausse saisonnière des mois actuels, nous assistions à un nouvel effondrement des cours qui les ramènerait en dessous du prix de revient.

Un gros effort est nécessaire pour la recherche des débouchés extérieurs.

Le vin

Après les nombreuses et importantes fluctuations des cours pendant les campagnes 1947-48, et 1948-49, dues trop souvent aux interventions désordonnées des pouvoirs publics, une heureuse stabilité a été enregistrée tout au long de la campagne 1949-50.

Cette stabilité est due, pour une part, à l'ingéniosité du plan Bonave, comportant deux prix : prix plancher et prix plafond, 360 et 400 francs le degré-hecto; l'échelonnement constitue le moyen propre à maintenir les cours entre ces deux limites. En outre, un troisième prix, 410 francs, devait déclencher les importations.

Mais la raison essentielle de cette stabilité réside dans le fait qu'à très peu de chose près, les disponibilités, au départ, correspondaient aux besoins de la consommation : 38 millions d'hectolitres, soit une consommation mensuelle de 3.160.000 hectos.

On sait que, à la suite de la réunion de la Commission consultative de la viticulture, en date du 25 juillet 1950, des textes ont été promulgués, reconduisant le plan de la campagne dernière jusqu'au moment où vers la fin de décembre, la situation pourra être examinée à la lumière des précisions données par les déclarations des récoltes. Le volume de la première tranche libérée reste, comme l'an dernier, fixé à 3/10 de la récolte, avec minimum de 100 hectos.

Cette décision a été adoptée par la Commission unanime, malgré les réserves formelles émises par notre collègue Claparède, sénateur du Gard, président du groupe viticole, betteravier et cidricole du Conseil de la République. Notre ami a émis des craintes qu'un déblocage aussi important au départ d'une campagne, qui sera vraisemblablement très excédentaire, risque d'avoir des conséquences graves.

Nous estimons, avec notre collègue Claparède, que l'extension des surfaces plantées et les améliorations des méthodes de culture aboutiront très rapidement à des récoltes largement excédentaires et qu'il serait prudent de prévoir dès maintenant l'application du statut viticole en vigueur avant 1939.

Ce statut est sans aucun doute perfectible, mais il comprend un ensemble de mesures pertinentes : amélioration de la qualité, accroissement de la consommation, limitation des plantations, etc., dont l'application sera nécessaire à la stabilité d'un marché dont dépend la prospérité et même la vie d'un secteur très important de l'agriculture française : la viticulture.

Enfin, il n'est pas possible de passer sous silence le haut intérêt qui s'attache à l'exportation de nos vins nobles, « ces ambassadeurs du prestige français ». Ces exportations doivent être favorisées par tous les moyens dans le cadre de la politique à large vue définie par l'Institut national des appellation d'origine.

Un effort parallèle doit être fait pour exporter nos vins de qualité supérieure (V.D.Q.S.) et pour développer à l'étranger la consommation de nos vins de consommation courante, qui doivent prendre une place importante au-delà de nos frontières, notamment sur le marché allemand.

Betteraves - Alcool

La production betteravière occupe une place importante dans l'économie agricole de notre pays; elle est à la base d'un aliment de première nécessité, le sucre, dont les Français ont été durement privés par suite de la guerre; elle convient bien aux riches terres du Nord et de l'Ile-de-France, et elle constitue une tête d'assolement intéressante pour la culture du blé.

Les besoins de la consommation française étant supérieurs aux possibilités actuelles de production de sucre, il ne devrait pas y avoir de problème si toute la production betteravière pouvait être destinée aux sucreries.

Or, il n'en est rien et pendant les deux mois qui constituent un maximum pour la conservation des betteraves, les sucreries ne peuvent pas traiter la totalité de la production; une partie importante des betteraves est, en conséquence, dirigée sur les distilleries pour la fabrication de l'alcool.

Le problème s'est aggravé au cours des dernières années, par suite de l'extension des surfaces plantées. Le plan betteravier établi en 1946 par notre collègue M. Longchambon, alors ministre du Ravitaillement, a encouragé la production, qui s'est étendue à de nouvelles régions. Alors qu'en 1938, 320.000 hectares étaient voués à la culture de la betterave, la superficie plantée atteignait 410.000 hectares

en 1948; elle est encore de 375.000 hectares en 1950.

Il faut dire aussi qu'un effort insuffisant a été fait pour l'équipement de sucreries et qu'on a souvent donné la préférence à la construction de distilleries dont le coût est très inférieur. Cette politique de facilité a été favorisée par le fait que le producteur est assuré de retirer de ses betteraves le même profit, qu'elles soient destinées à la production de l'alcool ou à celle du sucre.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que l'alcool se soit accumulé dans les bacs de l'Etat au point de poser un problème extrêmement inquiétant à la veille d'une récolte qui s'annonce sous les meilleurs auspices.

C'est pour résoudre au moins partiellement ce problème que le gouvernement Pleven a résolu récemment de remettre en vigueur, du moins à titre provisoire, le régime des carburants d'avant guerre et d'obliger les importateurs d'essence à incorporer 10 p. 100 d'alcool au carburant.

Il est nécessaire d'ajouter, pour rassembler toutes les données du problème betteraves-alcool, qu'un grave incident a opposé, en décembre 1949, le gouvernement Bidault et les producteurs de betteraves. Contrairement à l'avis du ministre de l'Agriculture, qui démissionnait, le Président du Coonseil, soucieux d'éviter une hausse importante du sucre, et peut-être aussi de décourager les producteurs de betteraves, fixait, pour ces dernières, un prix qui apparaissait d'autant plus insuffisant que la récolte avait été désastreuse.

Nous avons le devoir d'examiner en toute objectivité ce problème de l'alcool dont la gravité n'échappe à personne.

Je pense que nous devons être d'accord pour estimer que le Service des alcools doit être maintenu intégralement comme indispensable à la stabilité du marché de divers produits agricoles, éventuellement transformables en alcool.

Par contre, il n'est pas possible d'encourager systématiquement la fabrication d'un produit dont l'utilisation s'avère onéreuse pour la collectivité. La production de l'alcool doit constituer une soupape de sûreté précieuse et indispensable pour un important secteur agricole, mais elle ne saurait être pour lui un débouché permanent et garanti.

Dans leur propre intérêt, les producteurs de betteraves doivent limiter par tous les moyens leur production d'alcool, et les mesures suivantes devront être mises en œuvre concurremment pour développer la production de sucre au détriment de l'alcool :

Interdiction de créer de nouvelles distilleries.

Equipement de nouvelles sucreries et augmentation de la capacité et du rendement de celles existantes.

Extension de la période de fonctionnement des sucreries, suivant la proposition faite à M. le Président du Conseil par le Président Dulin.

Utilisation à cet effet de variétés précoces.

Eventuellement, s'il y a nécessité, limitation des surfaces plantées en betteraves.

Quant à la détermination du prix de la récolte annuelle, elle doit tenir compte du prix de revient et assurer une rentabilité normale à une production du plus haut intérêt pour notre pays.

Légumes et fruits

La production des légumes, particulièrement sensible aux aléas des saisons, est exposée à des variations considérables de prix qui transforment l'abondance en catastrophe ; l'année 1950 a été favorisée par l'ouverture de débouchés extérieurs importants en Angleterre et surtout en Allemagne occidentale.

La production des fruits, soumise, elle aussi, à des risques sévères liés aux intempéries, a devant elle un bel avenir, les possibilités de la consommation étant très grandes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; mais elle exige des investissements considérables et des frais d'exploitation énormes ; un gros effort est nécessaire pour l'élimination des maladies et des parasites, pour la recherche de la qualité et l'élimination sévère du fardage.

L'organisation du marché des fruits et légumes laisse beaucoup à désirer. L'organisation du marché des Halles à Paris est très défectueuse et appelle des réformes urgentes et profondes. L'écart est excessif entre le prix perçu par le producteur et celui payé par le consommateur. Emballages, frais de transport, taxes, marges de trop nombreux intermédiaires, constituent un prélèvement anormal aussi préjudiciable au consommateur qu'au producteur, et qu'il importe de réduire.

Conclusions

Bien que l'année 1950 ne soit pas encore achevée, il paraît possible de tracer les lignes de son bilan pour l'agriculture française.

Au risque de mériter le qualificatif de Normand, ce qui ne me serait nullement désagréable dans cette magnifique province si hospitalière, je crois pouvoir dire que ce bilan ne sera ni très bon, ni très mauvais.

Si de nombreux points du territoire ont été douloureusement meurtris par des orages calamiteux, les éléments n'ont pas été, dans l'ensemble, défavorables. Les récoltes sont bonnes ou assez bonnes. Quant aux prix et aux débouchés, nous n'avons pas eu à déplorer, à quelques exceptions près, crise, mévente, effondrement, que nous pouvions redouter. Enfin, dans le domaine de l'équipement rural, apparaissent les premières réalisations. Tel est l'actif du bilan.

Au passif, nous devons inscrire un sentiment d'inquiétude qui plane sur la paysannerie française et qui est justifié par l'écart considérable et grandissant qui sépare les prix agricoles des prix industriels.

L'agriculteur moyen, qui a voulu et qui a pu faire un effort d'équipement pour augmenter sa production, s'est généralement endetté, et il considère avec appréhension l'évolution de la conjoncture; celle-ci lui interdit l'espoir d'établir un bilan normal d'exploitation en y comprenant l'amortissement des sommes investies.

La petite exploitation familiale est menacée ; l'accession à la propriété que nous, radicaux, souhaitons inscrire chaque jour davantage dans les faits, est un mirage de plus en plus difficile à atteindre.

Le paysan constate avec peine que les pouvoirs publics, impuissants devant les hausses des produits industriels, ne trouvent d'autre moyen, pour en limiter les effets, que de peser énergiquement sur les prix agricoles.

Quelle doit être la position du parti radical dans une conjoncture aussi préoccupante ?

Certes, notre parti a trop souvent donné les preuves de son désintéressement pour méconnaître ses devoirs envers la nation, pour nier certaines nécessités gouvernementales tendant à concilier les intérêts divergents des grandes familles qui composent la France.

Notre parti a trop souvent donné la preuve de son patriotisme pour refuser la priorité à l'effort qui s'impose aux Français, dans les circonstances actuelles, pour livrer et gagner la bataille de leurs libertés et de leur indépendance.

Mais le parti radical ne peut pas ne pas considérer que les principes moraux de la civilisation que nous sommes prêts à défendre de toutes nos forces seront d'autant moins menacés qu'ils se traduiront dans les faits par des réalisations économiques et sociales inspirées à la fois par la sagesse politique et par l'idéal profondément humain qui nous anime.

Le parti radical enfin, qui plonge ses racines les plus profondes dans la paysannerie française, qui, dans le cadre de sa doctrine de bon sens et de raison, reste le défenseur de la paysannerie le plus sûr et le plus efficace, le parti radical, dis-je, a le devoir d'honorer tant de liens établis à la fois sur l'idéal, le sentiment et la raison.

C'est pourquoi nous nous adressons aujourd'hui au gouvernement, à son chef éminent, à nos amis, qui lui apportent une collaboration précieuse ; nous leur donnons notre pleine approbation à la position courageuse qu'ils ont prise dans la conjoncture internationale actuelle. Nous mesurons l'ampleur et les difficultés de leur tâche.

Mais nous les adjurons de maintenir dans l'essentiel les objectifs du relèvement national.

Faites appel, pour les tâches nouvelles, à un travail accru, à un effort nouveau que les Français ne peuvent pas vous refuser; mais ne renoncez pas aux œuvres de progrès.

Nous avons la conviction profonde que, poursuivre et développer une politique agricole de rénovation et de progrès, assurer à la terre française une rentabilité normale, ce n'est pas seulement accorder des satisfactions légitimes à un grand nombre de citoyens, mais beaucoup plus et beaucoup mieux ! C'est accomplir une œuvre de salut national, c'est assurer sur les bases les plus solides les lendemains de la France et de la République.

MOTION

Le Congrès du parti radical et radical-socialiste réuni à Deauville, après avoir entendu le rapport sur la politique agricole par Jean Saint-Cyr, sénateur de l'Ain, et la discussion générale, remercie Saint-Cyr du rapport très intéressant qu'il a présenté.

Approuve ce rapport, demande aux ministres et aux parlementaires d'en soutenir les conclusions au Gouvernement et devant le Parlement.

Le Congrès constate aujourd'hui que la situation de l'agriculture française revêt un caractère angoissant.

Considérant que l'écart entre les prix agricoles et les prix industriels ne cesse de s'accroître, que les charges diverses pesant sur l'agriculture accusent, en outre, une progression constante, que comme seul remède le Gouvernement n'a pas trouvé d'autres moyens que de peser énergiquement sur les prix agricoles faisant naître ainsi une grave injustice entre les différentes activités de la Nation.

Appelle solennellement l'attention des pouvoirs publics sur la situation faite à la paysannerie française par une série d'actes gouvernementaux dont les conséquences risquent d'avoir, s'ils étaient renouvelés, les plus fâcheuses répercussions sur la vie politique, économique et sociale du pays.

Le Congrès affirme, une nouvelle fois, le profond attachement du parti radical-socialiste à la paysannerie française, élément de stabilité et de travail de notre pays. Il demande d'urgence l'application d'une politique agricole hardie conforme aux intérêts du pays ; par un équipement rural social intensif et garantissant aux paysans français, comme tous les Gouvernements s'y sont engagés solennellement, des prix leur assurant une rémunération normale de leurs efforts. Il renouvelle aux élus du parti, l'impérieuse obligation de défendre la propriété individuelle contre tous ses détracteurs.

Société Nationale des
Entreprises de Presse
IMPRIMERIE
CHATEAUDUN
59-61, rue La Fayette
— Paris-IXe —

Coll.
46